



Est-il possible d'éviter la plus-value sur ma RP

Par **chr1s**, le 10/08/2015 à 00:10

Bonjour.

je réalise la construction d'une maison sur deux niveau qui sera constituée de 4 appartements dont l'un deux sera notre résidence principale.

Pour différentes raisons je vais être obligé de vendre ce bien assez rapidement ...

D'après mon notaire il est possible de vendre l'ensemble en créant la copropriété le jour des actes de vente et ainsi vendre la totalité en résidence principale et éviter ainsi la taxation sur la plus value.

Qu'en pensez-vous?

Cdt

Par **Lag0**, le 10/08/2015 à 08:07

[citation]D'après mon notaire il est possible de vendre l'ensemble en créant la copropriété le jour des actes de vente et ainsi vendre la totalité en résidence principale et éviter ainsi la taxation sur la plus value. [/citation]

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre...

Si un des appartements est votre résidence principale, ce n'est pas le cas des 3 autres !

Par **moisse**, le 10/08/2015 à 09:16

En fait je crois que la construction n'est pas finie, et qu'il n'y a donc aucun occupant.
Dans ces conditions on peut considérer effectivement que le maitre d'ouvrage résidera dans les lieux qu'il occupera totalement.
Mais la création d'un revenu comme un promoteur immobilier ne devrait pas échapper au fisc.

Par **chr1s**, le **10/08/2015** à **14:51**

oui effectivement la construction n'est pas terminée et je suis sensé habiter l'ensemble .
Au niveau du PC déposé il s'agit bien d'une seule et même maison que je divise ensuite.
Cordialement